



Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE (54)

ELABORATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes



Espace &
TERRITOIRES

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS

Tél : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78

Dossier Approbation du Plan Local d'Urbanisme

**Document conforme à celui annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 18 / 02 / 2014 portant approbation
de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.**

Le Maire,
René ACREMENT



Sommaire :

1- ANNEXES SANITAIRES	3
2- EMBLEMENTS RESERVES	4
3- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	5
4- PLAN DU RESEAU ASSAINISSEMENT.....	6

1- Annexes sanitaires

1.1- Alimentation en eau potable

La commune est alimentée en eau potable par 9 sources dont les périmètres de protection ont été proposés dans un rapport de l'hydrogéologue agréée de décembre 2007. La commune est gestionnaire de la ressource AEP.

L'ancien réseau d'adduction eau potable de la commune de CIREY-SUR-VEZOUZE, qui a été réalisé en 1900 avec des tuyaux en ciment armé a été totalement remplacé par une nouvelle canalisation en tuyaux P.V.C. Ils sont alimentés par quatre captages de sources situés dans la Vallée de Chatillon qui, gravitairement, amène l'eau jusque dans les bassins de stockage. De nombreux secteurs de la commune étant situés à une altitude plus élevée que celles des bassins de stockage de l'eau arrivant des sources, c'est à l'aide d'une station de pompage et de surpression que l'eau arrive dans tous les foyers de la commune.

1.2- Assainissement

La commune ne dispose pas d'ouvrage de traitement collectif des eaux usées mais elle est concernée par l'étude de diagnostic en cours de schémas directeurs d'assainissement sur le territoire intercommunal. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage devrait aboutir au début des travaux de la nouvelle STEP en 2014-2015. Ce projet regroupe les communes de CIREY, Val-et-Châtillon et Petitmont. Cette installation sera de type lagunage [2000 eq/hab] et sera située au lieu dit « Aux Petites Chenevières ».

Les réseaux existants sont très fragmentés et certains tronçons collectent des eaux parasites importantes (trop plein de l'étang, fontaines et ruissellements descendant de la forêt). Certains secteurs ne sont pas du tout desservis.

Un réseau pluvial a été créé en 1990. Il a été transformé en réseau unitaire au gré des rénovations. La plupart des exutoires se déversent dans le Val, le Châtillon ou la Vezouze.

Les logements du bourg sont raccordés à ces réseaux, mais certaines habitations, en limite des ruisseaux s'y déversent directement, parfois sans aucun prétraitement (pas de fosse septique).

1.3- Gestion des déchets

Depuis janvier 2011, la Communautés de Communes du Pays de la Haute Vezouze, associée à celle du Badonvillois, de la Vezouze, de la Mortagne et des Vallées du Cristal, (28 000 habitants), a choisi la redevance incitative. Une période de test a eu lieu en 2011 et le système est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012. Le jour de ramassage des ordures ménagères à CIREY-SUR-VEZOUZE est le lundi. La collecte des déchets recyclables (plastique, boîtes en métal, cartons...) sera faite tous les 15 jours en porte-à-porte. Le verre est apporté par les usagers aux bornes de tri. La déchetterie de Barbas récupère les déchets qui ne sont ni ménagers ni recyclables.

2- Emplacements réservés

N°	DESTINATION	LOCALISATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	ILLUSTRATIONS	ZONAGE PLU
1	STEP par lagunage	« Petites Chenevières »	Commune	32 522.55 m ²		A Nsi

3- Servitudes d'Utilité Publique

VOIR TABLEAU ET PLAN JOINTS

4- Plan du réseau assainissement

VOIR PLAN JOINT